

## RENTREE SPORTIVE saison 2021-2022

### MESURES SANITAIRES A RESPECTER POUR LA PRATIQUE DU SPORT

#### Disposer d'un « pass sanitaire »

Trois options sont possibles pour disposer du « pass sanitaire » :

- Un certificat de vaccination à condition de disposer d'un schéma vaccinal complet : 7 jours après la 2ème injection pour les vaccins à double injection, ou 4 semaines après l'injection pour les vaccins à une seule injection, ou 7 jours après l'injection pour les vaccins chez les personnes ayant eu un antécédent de COVID.
- Un certificat de test négatif (test RT-PCR, test antigénique, autotest supervisé par un personnel de santé) de moins de 72h.
- Un certificat de rétablissement de la COVID-19 : test RT-PCR ou antigénique positif datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

A titre de rappel, les mesures ci-dessous, déjà appliquées lors de la saison précédente, restent d'actualité :

- Etre en possession de gel hydroalcoolique (à utiliser en début et en fin de séance).
- Respecter une distanciation physique d'au moins 2 mètres avec les autres Participants et l'Animateur.
- De préférence, apporter son matériel personnel (tapis, élastiques...) et ne pas l'échanger. Le Club GV Bellevue peut prêter du matériel dans la limite du stock disponible (cf. chapitre suivant).

***NB : ces dispositions sont celles en vigueur à ce jour et des changements peuvent intervenir en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.***

**Face au Coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :**



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades



Porter un masque quand on est malade

## **PRET DE MATERIEL**

Le Club GV Bellevue peut prêter le matériel suivant :

- Tapis,
- Lests,
- Elastiques,
- Ballon paille
- Bâtons de marche nordique
- Lampe frontale

L'emprunt se fait pour la saison entière, sous réserve de la remise d'un chèque de caution de 10 € par article prêté. Ce chèque caution est de 35 € pour les bâtons de marche nordique. A la fin de la saison, le matériel prêté devra être restitué en parfait état. Le chèque de caution sera alors rendu, sinon il sera encaissé pour remplacer le matériel manquant.

**Face au Coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :**



Se laver les mains  
très régulièrement



Tousser ou éternuer  
dans son coude



Utiliser des mouchoirs  
à usage unique



Saluer sans se serrer la main,  
éviter les embrassades



Porter un masque quand  
on est malade